

PRESERVE MARRIAGE

To protect children's rights

PRÉSERVER LE MARIAGE

Protégeons les droits des enfants



Communiqué de presse - pour diffusion immédiate

Le projet de loi C-38 instituera deux classes d'enfants

Montréal, mardi le 14 juin, 2005. Le projet de loi C-38 sur le mariage civil, s'il est adopté, institutionnalisera une nouvelle norme sociale où certains enfants seront privés d'avoir un père et une mère biologiques, créant ainsi une nouvelle classe d'enfants : des enfants en déficit de parents. Ce changement contrevient aux articles 7 et 3 de la convention des Nations Unies aux droits de l'enfant.

L'article 7 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule que l'enfant a «dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux»(1), c'est-à-dire par son père et sa mère. Le mariage traditionnel entre un homme et une femme garanti les deux volets de ce droit, contrairement aux mariages entre deux hommes ou deux femmes, pour lesquels c'est clairement impossible.

L'article 3 de la convention insiste sur l'obligation de la part des gouvernements d'accorder aux enfants une considération primordiale: «Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.» (1) La justification primordiale derrière le projet de loi C-38 est la reconnaissance des droits des adultes homosexuels. Le projet de loi C-38 ne fait aucune représentation quant aux droits de l'enfant à son père et sa mère dans de telles unions. Au contraire, il les ignore.

Selon Louis DeSerres, coordonnateur national du groupe Préserve le Mariage, «l'adoption du projet de loi C-38 sur le mariage civil créera une nouvelle classe d'enfants ne jouissant pas des protections accordées par la convention aux droits de l'enfant des Nations Unies. »

Source : Préserver le Mariage – Protégeons les droits des enfants

Coordonnateur national : Louis DeSerres

Tél. : (514) 733-7708

www.preservemariage.ca

(1) Convention relative aux droits de l'enfant, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. www.ohchr.org/french/law/crc.htm

(2) 1^e session, 38^e législature, CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, Projet de loi C-38.